



États financiers de

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL  
D'OTTAWA/  
THE OTTAWA HOSPITAL  
FOUNDATION**

Exercice terminé le 31 mars 2008



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
**Comptables agréés**  
Bureau 2000  
160, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K2P 2P8  
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)  
Télécopieur (613) 212-2896  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES DE LA FONDATION

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa/The Ottawa Hospital Foundation au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa/The Ottawa Hospital Foundation au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des instruments financiers et de la modification de convention comptable, comme on l'explique dans les notes 1 et 2 afférentes aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 2 mai 2008

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Bilan

Au 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

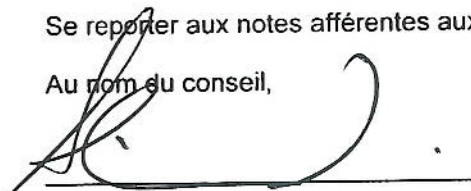
	2008	2007
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 207 273 \$	3 064 988 \$
Débiteurs (note 10)	650 554	262 095
Charges reportées	7 884	24 918
	<u>1 865 711</u>	<u>3 352 001</u>
Placements (notes 1 et 5)	80 042 067	69 957 572
Immobilisations	851 323	625 548
Moins l'amortissement cumulé	<u>524 198</u>	<u>471 041</u>
	327 125	154 507
	<u>82 234 903 \$</u>	<u>73 464 080 \$</u>

## Passif et soldes des fonds

Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	699 473 \$	1 723 610 \$
Subventions à payer à l'Hôpital d'Ottawa	4 026 284	287 725
Subventions à payer à l'Institut de recherche en santé d'Ottawa	2 279 076	1 871 694
Produits reportés	<u>38 917</u>	<u>36 089</u>
	7 043 750	3 919 118
Soldes des fonds		
Investi en immobilisations	327 125	154 507
Affecté	6 515 455	4 747 473
De dotation	64 954 555	58 486 137
Non affecté	<u>3 394 018</u>	<u>6 156 845</u>
	75 191 153	69 544 962
Normes comptables futures (note 3)		
Passif éventuel (note 9)		
	<u>82 234 903 \$</u>	<u>73 464 080 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Fonds affecté	Fonds de dotation	Fonds non affecté	Total 2008	Total 2007
<b>Produits</b>					
Dons	15 112 423 \$	2 054 206 \$	2 570 052 \$	19 736 681 \$	23 780 438 \$
Produit tiré des loteries (note 6)	-	-	426 631	426 631	619 179
Placement (notes 1 et 5)	133 535	1 936 254	155 790	2 225 579	8 374 626
	15 245 958	3 990 460	3 152 473	22 388 891	32 774 243
<b>Charges</b>					
Souscription directe	-	-	1 028 928	1 028 928	921 869
Autres activités de souscription	-	-	2 565 751	2 565 751	2 186 961
Frais d'administration	-	-	908 781	908 781	981 229
	-	-	4 503 460	4 503 460	4 090 059
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant les subventions</b>	15 245 958	3 990 460	(1 350 987)	17 885 431	28 684 184
Subventions (note 7)	18 049 309	2 291 515	36 447	20 377 271	25 643 654
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et aux subventions</b>	(2 803 351)\$	1 698 945 \$	(1 387 434)\$	(2 491 840)\$	3 040 530 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Fonds investi en immobilisations	Fonds affecté	Fonds de dotation	Fonds non affecté	Total 2008	Total 2007
Solde au début de l'exercice, montants déjà déclarés	154 507 \$	4 747 473 \$	58 486 137 \$	6 156 845 \$	69 544 962 \$	66 504 432 \$
Adoption de nouvelles normes comptables (notes 1 et 5)	-	1 220 705	6 103 523	813 803	8 138 031	-
Solde au début de l'exercice, montants retraités	154 507	5 968 178	64 589 660	6 970 648	77 682 993	66 504 432
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et aux subventions	-	(2 803 351)	1 698 945	(1 387 434)	(2 491 840)	3 040 530
Acquisition d'immobilisations	225 775	-	-	(225 775)	-	-
Amortissement des immobilisations	(53 157)	-	-	53 157	-	-
Virements interfonds (note 8)	-	3 350 628	(1 334 050)	(2 016 578)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>327 125 \$</b>	<b>6 515 455 \$</b>	<b>64 954 555 \$</b>	<b>3 394 018 \$</b>	<b>75 191 153 \$</b>	<b>69 544 962 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges, avant les subventions	17 885 431 \$	28 684 184 \$
Amortissement des immobilisations, sans incidence sur l'encaisse	53 157	95 105
Variation nette du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(388 459)	(29 112)
Charges reportées	17 034	(7 604)
Créditeurs	(1 024 137)	(128 640)
Produits reportés	2 828	(18 072)
Subventions à payer	4 145 941	(2 262 745)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>20 691 795</b>	<b>26 333 116</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation nette des placements	(1 946 464)	(1 086 727)
Acquisition d'immobilisations	(225 775)	(124 217)
	(2 172 239)	(1 210 944)
<b>Flux de trésorerie liés aux autres activités</b>		
Subventions	(20 377 271)	(25 643 654)
<b>Diminution de l'encaisse</b>	<b>(1 857 715)</b>	<b>(521 482)</b>
Encaisse, au début de l'exercice	3 064 988	3 586 470
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 207 273 \$</b>	<b>3 064 988 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») est une fondation publique constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à l'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche en santé d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (numéro d'enregistrement 869042747RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

## 1. Adoption de nouvelles normes comptables

### a) Instruments financiers

En date du 1<sup>er</sup> avril 2007, la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa a adopté les nouvelles normes de comptabilisation des instruments financiers, conformément à divers chapitres du *Manuel de l'ICCA*, notamment le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Aux termes des dispositions transitoires de ce chapitre, la Fondation a adopté les recommandations de manière prospective et, par conséquent, les chiffres correspondants de 2007 n'ont pas été retraités. L'incidence de la mise en application de ces normes sur les présents états financiers est décrite ci-après.

La Fondation a classé ses placements comme étant détenus aux fins de transaction et, à ce titre, les placements sont constatés à leur juste valeur au bilan. Par le passé, les placements dans des fonds communs étaient comptabilisés à leur valeur marchande et les autres placements, au prix coûtant. En conséquence, il y a eu une augmentation de 8 138 031 \$ au solde d'ouverture de l'actif net, montant qui correspond à l'excédent de la valeur marchande des placements sur leur coût d'origine en date du 1<sup>er</sup> avril 2007.

La Fondation a classé ses débiteurs comme des prêts et montants à recevoir; elle a classé ses créiteurs et charges à payer ainsi que ses subventions à payer comme d'autres passifs financiers. Ce classement n'a aucune incidence sur les présents états financiers.

### b) Modifications comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Fondation a adopté la version révisée du chapitre 1506, *Modifications comptables*, du *Manuel de l'ICCA* en ce qui a trait aux changements apportés aux conventions, estimations et erreurs comptables. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008, exception faite des modifications comptables qui ont été publiées par l'ICCA mais qui n'ont pas encore été adoptées par la Fondation parce qu'elles n'entrent pas en vigueur avant une date ultérieure (se reporter aux *Normes comptables futures*, à la note 3).



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

## 2. Modification de convention comptable

Au cours de l'exercice, la Fondation a conclu une entente avec la Fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario en vue de l'exécution de la Loterie des maisons. Par suite de ce changement de situation, la Fondation a modifié sa convention de comptabilisation des revenus tirés de la Loterie des maisons. Par le passé, les produits nets de la Loterie des maisons étaient constatés au cours de l'exercice où les billets étaient vendus. Les charges prévues, y compris le coût des prix, étaient calculées au prorata d'après le nombre de billets vendus au cours de l'exercice. Dans le cadre de la nouvelle convention comptable, les produits nets de la Loterie des maisons sont constatés dans l'exercice où le tirage de la maison a lieu. Cette modification a été appliquée de manière prospective et, par conséquent, les montants correspondants de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

## 3. Normes comptables futures

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables dans son manuel : l'une au chapitre 3862, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et l'autre au chapitre 3863, *Instruments financiers – Présentation*. Ces normes entrent en vigueur pour la période comptable de la Fondation commençant le 1<sup>er</sup> avril 2008. Les nouveaux chapitres 3862 et 3863 du manuel remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, ce qui a pour effet de réviser et d'améliorer ses exigences en matière d'informations à fournir ainsi que de garder inchangées ses exigences de présentation. Ces nouveaux chapitres mettent davantage l'accent sur les informations à fournir à propos de la nature et de l'étendue des risques découlant des instruments financiers et sur la manière dont l'entité gère ces risques.

La Fondation évalue présentement l'effet qu'auront ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers.

## 4. Principales conventions comptables

### a) Comptabilité par fonds

La Fondation suit la méthode de la comptabilité par fonds affecté pour les organismes sans but lucratif. Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information, les rentrées et les sorties de fonds sont classées par fonds, conformément aux objectifs établis à l'externe par les donateurs ou à l'interne par le conseil d'administration.

#### i) Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les sommes devant être affectées à des fins déterminées à l'externe par les donateurs et à l'interne par le conseil d'administration.



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

## 4. Principales conventions comptables (suite)

### a) Comptabilité par fonds (suite)

#### ii) Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources dont le montant en capital doit être conservé en permanence, selon les stipulations du donateur, ainsi que celles affectées à l'interne à des fins particulières de dotation et non disponibles à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

#### iii) Fonds non affecté

Les comptes du fonds non affecté se rapportent aux activités générales de souscription, de subvention et d'administration de la Fondation.

### b) Constatation des produits

Les dons sont inscrits à titre de produits au moment de leur encaissement.

Les dons non affectés sont inscrits à titre de produits du fonds non affecté.

Les dons affectés représentent des apports reçus à des fins déterminées et ils sont inscrits à titre de produits du fonds affecté.

Les dons de dotation représentent des apports reçus lorsque seul le revenu tiré du placement des montants encaissés peut être utilisé et ils sont inscrits à titre de produits du fonds de dotation.

Les produits de la Loterie des maisons sont constatés au cours de l'exercice où le tirage a lieu. Les produits nets de la Loterie du personnel sont constatés au cours de l'exercice où la loterie de 12 mois commence.

### c) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus aux fins de transaction et ils sont constatés à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée aux cours du marché. Les achats et ventes de placements sont constatés à la date du règlement.

Les dons sous forme de placements sont initialement constatés à leur juste valeur à la date de leur transmission à la Fondation.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

## 4. Principales conventions comptables (suite)

### d) Immobilisations

Le mobilier et le matériel sont comptabilisés au prix coûtant et amortis selon la méthode linéaire sur cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au prix coûtant et amortis selon la méthode linéaire sur dix ans.

### e) Charges reportées et produits reportés

Les charges engagées et les produits encaissés dans le cadre d'activités précises de souscription sont comptabilisés dans les charges reportées et les produits reportés jusqu'à la conclusion des activités pertinentes.

### f) Dons en nature

Si la juste valeur peut être établie, les dons en nature sont constatés à leur juste valeur au moment du don.

### g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 5. Placements

Comme il est expliqué à la note 1a), en date du 1<sup>er</sup> avril 2007, la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa a adopté la nouvelle norme de l'ICCA sur les instruments financiers.

Conformément à cette norme, en date du 1<sup>er</sup> avril 2007, la Fondation était tenue de rajuster ses placements en les comptabilisant non plus au coût d'origine, mais plutôt à leur juste valeur marchande. En conséquence, on a procédé à la constatation immédiate de gains non réalisés de 8 138 031 \$ dans le solde d'ouverture des fonds de 2008.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2008

## 5. Placements (suite)

Les placements se composent de ce qui suit :

	Valeur marchande 2008	Valeur marchande 2007	Valeur comptable 2007	Gains non réalisés 2007
Encaisse, bons du Trésor et dépôts à terme	6 238 664 \$	6 719 905 \$	6 639 350 \$	80 555 \$
Titres à revenu fixe	28 259 003	28 279 178	28 078 854	200 324
Placements en actions	45 544 400	43 096 520	35 239 368	7 857 152
	80 042 067 \$	78 095 603 \$	69 957 572 \$	8 138 031 \$

Comme les placements avaient été reportés à la valeur d'origine en 2007 et lors des exercices antérieurs, la Fondation n'avait pas constaté de gains ou pertes non réalisé(e)s. Avec l'adoption de la nouvelle norme en 2008, les placements sont désormais reportés à leur juste valeur marchande et, en conséquence, le revenu des placements inclut les gains ou pertes non réalisé(e)s.

Le revenu des placements se résume comme suit :

	2008	2007
Intérêts, dividendes et autres	2 078 993 \$	8 374 626 \$
Gains réalisés, montant net	5 316 062	-
Variation des gains et pertes non réalisés (note 1)	(5 169 476)	-
Revenu des placements	2 225 579 \$	8 374 626 \$

En date du 31 mars 2008, la valeur marchande des placements comprend des gains non réalisés de 2 968 555 \$, ce qui signifie un recul de 5 169 476 \$ par rapport aux gains non réalisés de 8 138 031 \$ en date du 31 mars 2007.



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2008

## 6. Produit tiré des loteries

La Fondation présente le produit net découlant de ses deux loteries (Loterie des maisons et Loterie du personnel).

	2008	2007
Produits	1 296 974 \$	2 888 130 \$
Charges	870 343	2 268 951
<b>Produit net tiré des loteries</b>	<b>426 631 \$</b>	<b>619 179 \$</b>

## 7. Subventions

Au cours de l'exercice, des subventions de 20 377 271 \$ (25 643 654 \$ en 2007) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	2008	2007
Hôpital d'Ottawa – acquisition d'immobilisations et soins aux patients	12 528 024 \$	16 679 459 \$
Institut de recherche en santé d'Ottawa – acquisition d'immobilisations et recherche en santé	7 849 247	8 964 195
	<b>20 377 271 \$</b>	<b>25 643 654 \$</b>

## 8. Virements interfonds

Les virements interfonds comprennent les éléments suivants :

- le produit net des diverses activités spéciales, grevé d'affectations d'origine interne à des fins variées;
- la cotisation administrative imposée par le fonds non affecté aux autres fonds;
- les attributions aux divers fonds pour tenir compte des décisions du conseil et des souhaits exprimés par les donateurs.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 7

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

## 9. Passif éventuel

La Fondation pourrait être éventuellement redevable au titre de lettres de crédit de 113 600 \$ concernant les licences de loterie, lesquelles ont été émises dans le cours normal des activités.

## 10. Opérations entre apparentés

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Les créiteurs englobent un montant de 431 729 \$ (205 362 \$ en 2007) à payer à l'Hôpital d'Ottawa pour le remboursement de ces paiements.

Dans le cadre de sa Loterie du personnel, l'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds par la vente de billets dont il affecte une partie à la remise de prix en argent. On a inclus dans les débiteurs un montant à recevoir de 230 408 \$ (195 785 \$ en 2007) lié à ces activités.

Les autres montants relatifs aux opérations entre apparentés sont présentés à la note 7.

## 11. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des montants à recevoir, des créiteurs et des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte durée de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

Les placements sont constatés à leur juste valeur.

## 12. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la Fondation participent au régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime ») qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès, selon le montant le plus élevé des trois.

L'actif du régime de retraite est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le régime qui place l'actif du régime en fiducie et en vertu de la politique de placement du régime.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA/ THE OTTAWA HOSPITAL FOUNDATION

Notes afférentes aux états financiers, page 8

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

## 12. Régime de retraite (suite)

La charge de retraite est fondée sur les meilleures estimations faites par la direction du régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui, en plus de la cotisation salariale de 1,3 %, sera nécessaire pour fournir un haut degré d'assurance que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les membres participants. La plus récente évaluation actuarielle triennale du régime au 31 décembre 2004 indique que le régime est entièrement capitalisé. Les cotisations que la Fondation a versées au régime au nom de ses employés au cours de l'exercice se sont établies à 188 865 \$ (146 597 \$ en 2007) et elles sont incluses à l'état des résultats.